

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

1. Séminaire d'intégration thématique 1 _M3 2025-2026

Code : T.PM.SO354.103.F.19

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 1^{er} semestre du MSc en Psychomotricité

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :
Français

3. Pré-requis

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe de formation *Approches théoriques et méthodologie professionnelle*. Il permet aux étudiant·es de développer leur compréhension des théories et conceptions qui sous-tendent l'identité et l'intervention professionnelles en psychomotricité ainsi que de mobiliser et partager les connaissances et expériences acquises dans leur formation préalable.

Objectifs d'apprentissage du module :

- Communiquer ses constats en identifiant les repères professionnels en psychomotricité à partir de sa formation d'apport préalable et des acquis actuels dans une perspective pluridisciplinaire
- Présenter une problématique en faisant valoir des réflexions qui tiendront compte des ressources théoriques, scientifiques et professionnelles enseignées, et utiles à l'analyse de la situation de handicap des personnes bénéficiaires

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
 - **1a** : Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre le corps et le psychisme
 - **1d** : Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement
 - **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles

¹ Se référer au profil de compétences, annexe 1 du Plan d'études cadre de la filière Psychomotricité

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des personnes bénéficiaires.
 - **4c** : Mettre en œuvre des conditions de collaboration propices à l'écoute, au partage d'idées, à l'implication des partenaires et à la gestion des situations délicates ou de conflit
5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
 - **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession
6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société
 - **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques
 - **6b** : Contribuer à l'évolution de la profession et des connaissances en utilisant des méthodes de recherche et des modèles scientifiques actualisés
7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés
 - **7c** : Structurer ses interventions et maîtriser la communication orale ainsi que les différentes formes d'écrits

L'étudiant·e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module permet de s'approprier les bases de l'identité professionnelle et le vocabulaire qui y est associé, en tant que profession à l'intersection du social de la santé et de la pédagogie spécialisée. Il met en avant l'importance que les étudiant·es situent leurs propos et interventions, et abordent les situations rencontrées dans une perspective écosystémique, c'est-à-dire en tenant compte des différents contextes et facteurs influençant lesdites situations.

Le module croise différents points de vue théoriques et cliniques contribuant à la posture professionnelle. Les approches proposées conduisent les étudiant·es à élargir notamment leurs représentations des facteurs d'intégration et d'altération, ainsi que les réponses apportées dans certaines situations spécifiques. Les contenus abordés, issus des domaines comme la pédagogie spécialisée, la médecine, le droit, la psychologie, la philosophie, ...) permettent aux étudiant·es de comprendre et présenter la psychomotricité comme participant aux actions menées dans le domaine de la santé, du social et de la pédagogie spécialisée.

Les enseignements sont organisés autour de trois thèmes généraux :

- Histoire et organisation de la profession

Les contenus présentés dans cette section abordent l'histoire de la profession, les courants de pensée qui sous-tendent les pratiques et approches professionnelles, les bases de la déontologie professionnelle. L'inscription de la profession au niveau Suisse est également abordée, afin de permettre aux étudiant·es de pouvoir situer leurs propos en tant que professionnel·les.

- Conceptions du handicap, illustrations à partir de situations professionnelles

Les contenus de cette section permettront aux étudiant·es d'acquérir des connaissances à propos des différentes conceptions du handicap, pour qu'elles et ils puissent s'approprier les démarches intégratives des modèles interactifs avant d'aborder les situations.

- Psychomotricité et approche systémique

Les contenus de cette section sont une introduction à l'étude des systèmes, leurs interactions et interdépendance, afin de mieux comprendre les personnes et leur situation, dans leurs contextes.

Les modalités pédagogiques articulent enseignement frontal, travail expérientiel, séminaires d'intégration, temps encadré, notamment autour de vignettes cliniques à partir desquelles les étudiant·es sont invité·es à construire un positionnement et une réflexion de thérapeute en psychomotricité.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Le module est validé par une note suffisante entre A et E à l'évaluation sommative en petit groupe, composée d'un dossier écrit et de son exposé oral. Les modalités d'évaluation sont communiquées au début du module.

La présence et l'implication à l'ensemble des actes de formation du module sont requises pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant·es sont tenu·es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler par e-mail auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent également les enseignantes informées.

En cas d'absence justifiée ou non, correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant·e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignantes concernées ou les coordinatrices de module.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

La participation aux évaluations est obligatoire, conformément à l'article 24 al.1 du Règlement d'études des filières bachelor et master de la HETS – Genève. En cas d'absence justifiée le jour de la présentation orale en petit groupe, les membres présents peuvent présenter le travail et obtiennent la notation au module. La ou les personnes absentes reçoivent une convocation pour une passation individuelle ultérieure de l'exposé oral, afin d'obtenir leur notation.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant·e obtient la note de F au module, sa situation est rapportée en Équipe Pédagogique. L'étudiant·e est alors informé·e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

L'étudiant·e qui obtient la note F (insuffisant) à l'évaluation doit la répéter. La répétition est définie par les coordinatrices du module en collaboration avec les enseignantes concernées, et vise les mêmes objectifs d'apprentissage.

Dans le cas où l'étudiant·e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant·e est en situation d'échec définitif et est exclu·e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Pour l'évaluation du module, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation,

- les étudiant·e·s assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'explicitier leurs choix, leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > [Référencer les outils IA](#)
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

9. Bibliographie

Les articles à lire et les bibliographies du module sont mis à votre disposition sur la plateforme Moodle ou transmis en main propre par les enseignantes dans le cadre des cours. Les bibliographies peuvent être enrichies tout le long du semestre ainsi que par les étudiant·es lors des présentations des travaux réalisés en groupe.

10. Enseignant·es

- Aymone Kaenzig
- Sylvie Wampfler-Bénayoun
- Sandrine Salamin et Anne-Klazien de Haas

Co-coordinatrices du module : Sylvie Wampfler-Bénayoun et Aymone Kaenzig

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2025